

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CONFRACOURT

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2017

Nombre de conseillers
en exercice : 10
présents : 9
votants : 9

Date de convocation du Conseil Municipal : 7/09/2017

Présents : MM. PIOCHE Maurice, GAUTHIER Frédéric, GOISET Mickaël, GOISET Lucien, WATTREE Michel, MAUVAIS Guy, SLAVIK Sébastien, Mmes WADOUX Céline, BRUOT Céline.

Absent : M. MAGNIN Didier.

Mme BRUOT Céline a été élue secrétaire.

Contrat d'approvisionnement – Douglas Parcelle 75R

Le Conseil Municipal de Confracourt donne son accord pour la vente de gré à gré, par contrat d'approvisionnement, de bois résineux (Douglas) provenant des parcelles de la forêt communale (P. 75R), pour un volume prévisionnel de 324 m³. Les bois seront livrés façonnés, bord de route ; ils seront réceptionnés selon le classement qualitatif applicable dans le Doubs – Jura. Le contrat sera conclu pour une durée de 12 mois (31/07/2018).

En application de l'article L.144-1 du Code Forestier, l'ONF est le mandataire légal de la commune pour conduire la négociation et conclure le contrat de vente, sous réserve de l'accord préalable du représentant de la commune. A cet effet, le Conseil Municipal autorise le Maire à donner son accord sur le projet de contrat qui sera présenté par l'ONF (acheteur, prix, clauses financières, clauses techniques).

Le Conseil Municipal donne son accord pour que le contrat de vente soit conclu en application de l'article L.144-1-1 du Code Forestier relatif aux ventes de lots groupés. Conformément à l'article D.144-1-1 du Code Forestier, l'ONF reversera donc à la commune de Confracourt la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la vente, dont le montant est fixé à 1 % des sommes recouvrées.

Pour mener à bien cette opération, le Conseil Municipal décide de confier à l'ONF une mission d'assistance et autorise le Maire à signer la convention correspondante avec l'ONF.

Remboursement sinistre – assurance Groupama

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le remboursement de l'assurance Groupama d'un montant de 571.20€ (cinq cent soixante et onze euros et vingt cents) correspondant au remboursement du sinistre des vitres cassées de la maison rue des prés.

Contrat « risques statutaires du personnel » - Groupama

Monsieur le maire propose le renouvellement du contrat d'assurance « risques statutaires du personnel » arrivant à échéance au 31/12/2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide de renouveler le contrat d'assurance « risques statutaires » auprès de Groupama pour une durée de 4 ans à compter du 1/01/2018 sans modification des garanties et des franchises en cours au taux de 7.85% pour les agents CNRACL,
- autorise le maire à signer ce contrat.

Vente maison communale sise 3 rue des prés

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide de mettre en vente la maison sise 3 rue des prés (B 1327 de 8a 35ca), au prix de 76 000€,
- autorise le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

Heures supplémentaires

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que l'employé communal contractuel a été amené à effectuer des heures supplémentaires durant la période estivale et que celles-ci ne lui ont pas été payées en raison de l'absence de délibération et de mention au niveau du contrat de travail de la possibilité d'effectuer des heures supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- autorise le maire à signer un avenant au contrat de travail de M. SLAVIK Sébastien afin de mentionner la possibilité de faire effectuer à l'agent d'éventuelles heures supplémentaires en fonction des besoins du service,
- décide de rémunérer les heures supplémentaires déjà réalisées : 10heures effectuées sur juillet seront réglées en septembre et 10h effectuées en août seront réglées sur la paie d'octobre.

Présents : 8 - Votants : 8

M. SLAVIK ayant quitté la salle.

En Mairie, le 14/09/2017

Le Maire,

Maurice PIOCHE.